

Spécial PRÉPARATION DE RENTRÉE 2026



AGIR ENSEMBLE POUR PRÉPARER DEMAIN

Tous les ans, en janvier, les militants de la section académique du SNES-FSU préparent une publication pour décrypter les conditions de rentrée qui sont présentées dans les instances de dialogue social académique et départementales, le CSA-A et les CSA-SD, et fournir aux collègues des analyses pour comprendre et agir. Cette année, le retard pris dans l'adoption du budget a conduit à retarder le calendrier, mais vous pourrez trouver dans ce SNES-FSU Bretagne des éclairages sur la répartition des dotations dans l'académie et en mesurer les conséquences dans les établissements.

Alors que l'argument de la baisse démographique est présenté comme une évidence pour justifier les suppressions de postes, il est essentiel de rappeler qu'en 2005 l'académie comptait 157 500 élèves pour 14 800 professeurs et qu'aucune véritable création de postes n'est venue accompagner la hausse démographique des années 2009-2021. Nous avons accueilli 10 000 élèves de plus avec 500 postes en moins. Et maintenant que les effectifs diminuent, il faudrait encore rendre des postes ! C'est inacceptable, en particulier au vu de l'explosion de l'hétérogénéité dans les classes, des élèves en « difficulté d'expression comportementale » (EDEC) et de la charge de l'inclusion sans moyens. Il manque, rien qu'en Bre-

tagne, 1 200 postes pour retrouver les taux d'encadrement d'il y a 20 ans (voir page 4).

Mais on aurait tort de penser que la politique menée est uniquement dictée par une logique d'économie budgétaire. Depuis 2017, les gouvernements d'Emmanuel Macron cherchent à transformer le système éducatif en renonçant aux objectifs de démocratisation. Toutes les réformes (Bac et lycée Blanquer, Parcoursup, « choc des savoirs »...) n'ont fait qu'aggraver les inégalités, mais l'engagement des personnels a permis d'en atténuer les effets. La volonté du gouvernement est donc de limiter les marges d'action des enseignantes, par des programmes plus prescriptifs, une réforme de la formation initiale qui ramène le recrutement à une maîtrise disciplinaire niveau Bac+2, et des tentatives d'encadrement des pratiques sous couvert d'expérimentations pour lutter contre la difficulté scolaire...

Parce que le SNES-FSU considère lui aussi qu'« il n'y a pas de République sans professeurs », il est déterminé à informer la profession pour construire les mobilisations nécessaires afin de défendre le service public d'éducation.

Rennes, le 12 février 2026.

**MATTHIEU
MAHÉO**

Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne





16 décembre 2025, Rennes

© DR / Solenne OGIER

Action

Alesh Mobilisation pour le statut

Le 16 décembre 2025, le SNES-FSU Bretagne appelait, en intersyndicale, à une mobilisation pour les AESH devant la Direction académique d'Ille-et-Vilaine, afin de dénoncer les conditions d'emploi et de rémunération des collègues trop souvent indécentes. Il faut en finir avec la maltraitance institutionnelle. Les revendications pour nos collègues AESH sont simples : la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour améliorer les conditions de travail et de rémunération. L'inclusion scolaire doit se traduire en actes !

Hélas, le 7 janvier, le gouvernement et la majorité sénatoriale LR ont torpillé par un vote de rejet la proposition de loi socialiste qui prévoyait la création d'un corps de catégorie B de la Fonction publique pour les AESH, adossé à une véritable formation initiale. Le SNES-FSU est scandalisé par un tel mépris envers les AESH et ne lâchera rien sur ses exigences : des personnels pérennes pour des besoins pérennes. L'histoire nous donnera raison. ■

JOËL MARITEAU

Formation syndicale

Aled Faire respecter ses droits



© DR / Solenne OGIER

Le SNES-FSU Bretagne a organisé un stage spécial AED le 8 janvier 2026, afin de répondre aux questions des collègues : contrat, temps de travail, droit à la formation, grille indiciaire, accès au CDI... Animé par Geoffrey Sertier, responsable du secteur AED au SNES-FSU national et Solenne Ogier pour le SNES Bretagne, ce stage a permis aux collègues de s'informer sur leurs droits pour les faire respecter ! ■ JM

Le chiffre

41,1

C'est le nombre d'heures de travail hebdomadaire déclaré par les enseignant-es du second degré dans l'étude de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), réalisée en 2022-2023 et publiée en novembre 2025.

PSC, volet prévoyance GARE AUX FAKE NEWS !

La mise en application de la Protection sociale complémentaire se poursuit avec le volet prévoyance.

La campagne d'affiliation à la mutuelle obligatoire (PSC) a eu lieu en janvier-février et a concerné 94 % des collègues de l'académie qui ont pu souscrire ou demander une dispense pour le volet « santé ».

Défendre les intérêts de la profession

Le SNES-FSU rappelle qu'il n'a en aucun cas soutenu cette réforme mais qu'il a œuvré pour améliorer ce dispositif imposé par le gouvernement, notamment en obtenant l'ajout d'une prévoyance collective.

Alors que la MGEN diffuse des informations volontairement ambiguës voire fausses pour inciter les collègues à souscrire une prévoyance individuelle ou des options payantes, il est important de disposer d'informations fiables.

Rester vigilant-e sur les démarches

Le SNES-FSU rappelle qu'aucune démarche de mise à jour n'est à effectuer pour continuer à bénéficier des contrats actuels jusqu'au 30 avril.

En mars, entre le 3 et le 26, la MGEN doit adresser une information sur le

contrat collectif de prévoyance. Seul ce contrat bénéficie d'une prise en charge partielle par l'employeur à hauteur de 7 €/mois. Si l'adhésion se fait dans les 6 mois, aucun questionnaire de santé ne peut être exigé, ce qui ne sera pas le cas ensuite. Mais la MGEN cherche également à placer ses offres commerciales individuelles. Il est essentiel de bien prendre toutes les informations avant de souscrire.

Le SNES-FSU dénonce la logique de la PSC et le découplage santé/prévoyance qui provoque une rupture des solidarités. Il continue à revendiquer une meilleure prise en charge par l'employeur, le remboursement à 100% par la sécurité sociale des soins prescrits et le libre choix d'une mutuelle.

MATTHIEU MAHÉO

Plus d'infos sur le site du SNES-FSU national :

➔ <https://r.snes.edu/PSCPrev>



Psy-EN, CPE, Professeur-es documentalistes

RENFORCER LES ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES

Le SNES-FSU porte la parole de la profession dans les instances académiques.

Le 3 et le 12 février 2026, des groupes de travail se sont tenus sur les emplois de Psy-EN, CPE et professeur-es documentalistes.

Psy-EN, CIO

Le SNES-FSU y a dénoncé la dégradation des conditions de travail avec des demandes toujours plus nombreuses de l'institution en dépit d'une pénurie de personnels qui s'aggrave chaque année, rendant les remplacements très compliqués, voire impossibles, aggravant ainsi la pression sur les collègues.

Le SNES-FSU a rappelé son attachement au maintien des CIO sur tout le territoire de l'académie.

CPE, vies scolaires

Si l'académie bénéficie d'une création de poste de CPE, le SNES-FSU a pointé la persistance des difficultés d'exercice en service partagé et rappelé le rôle central des CPE dans le maintien d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

Professeur-es documentalistes

Le SNES-FSU a redit le rôle crucial des CDI dans l'accompagnement des élèves et la lutte contre la désinformation.

L'urgence de moyens renforcés pour favoriser la prévention

Lors de ces réunions, le SNES-FSU a rappelé l'importance d'équipes pluriprofessionnelles, complètes et stables, dans les établissements, afin de mieux prendre en compte la dégradation de la santé mentale des jeunes.

MATTHIEU MAHÉO

Collège EXIGER DES MOYENS, FAIRE RESPECTER LA LIBERTÉ PROFESSIONNELLE

La mobilisation du SNES-FSU a rendu les groupes de niveau facultatifs. Mais les suppressions de postes, qui dépassent la baisse démographique, saturent les classes.

Après Parcoursup et le lycée Blanquer lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le « choc des savoirs » devait constituer, lors du second quinquennat, le pendant dans les collèges, avec une réforme qui aurait conduit à accentuer le tri des élèves et à fermer les portes des lycées généraux, technologiques et professionnels à une proportion importante d'élèves.

Les groupes de niveau... facultatifs !

La mobilisation des collègues qui ont refusé très massivement les « groupes de niveau » et la bataille menée par le SNES-FSU dans les instances ministérielles, jusque devant le Conseil d'État, ont eu raison des projets macronistes. Édouard Geffray a ainsi annoncé en décembre que l'organisation en groupes n'était plus obligatoire et le nouveau décret publié en janvier cite même l'organisation en « groupes à effectifs réduits » comme une modalité d'organisation propre à permettre de lutter contre la difficulté scolaire. Il s'agit d'une avancée importante, les collègues mesurent bien le bénéfice du travail en groupes à effectif réduit. La diminution du nombre d'élèves par classe est le principal levier pour mieux répondre aux besoins des élèves. La priorité accordée au premier degré depuis 2017 a permis de faire passer le nombre moyen d'élèves par classe de 23 à moins de 21 dans l'académie. Il faut désormais poursuivre l'effort en collège à la faveur de la



baisse démographique.

Mais ce n'est pas le chemin qui est pris pour la rentrée prochaine, c'est même le contraire qui se produit. En effet, si les collèges subissent une baisse importante du nombre d'élèves - 2 123 attendus (soit - 2,4 %) dont - 1008 en sixième, ce qui se traduit par la suppression de 181 emplois (- 2,7 %) ! Ainsi, les collèges perdent plus de moyens que la baisse démographique, ce qui va conduire à fermer des classes et à dépasser les 30-31 « dans certains établissements ».

Difficulté scolaire sans moyens...

Dans la continuité des annonces nationales sur les 800 collèges « en progrès » qui doivent faire l'objet d'un accompagnement particulier, le Rectorat a décidé de « préserver » les 48 établissements les plus fragiles de l'académie (sur 212), ceux dont les IPS sont inférieurs à 98, hors éducation prioritaire. 6 collèges vont bénéficier de « seuil indicatifs » à 25 et 42 autres auront un repère de seuil divisionnaire à 28 sur les sixième et cinquième... partout ailleurs, on peut désormais atteindre et dépasser les 30 par classe !

Pour compenser et permettre de conserver des dispositifs d'aides aux élèves du type dédoublement ou travail en petits groupes, 82 ETP restent pour financer ces dispositifs. Mais, le Rectorat a décidé de laisser les DASen arbitrer sur leur répartition.

Pour les 11 « collèges en progrès » de l'académie, dont la moitié relève de l'Éducation prioritaire, aucun moyen supplémentaire n'est prévu, en dehors des dispositifs existants et l'allocation progressive liée à l'IPS. En revanche, ces établissements vont faire l'objet d'une attention particulière, sous la coordination d'une « task force » composée d'IPR, d'IEN et des principaux conseillers de la Rectrice. Des demi-journées banalisées sont prévues pour « diagnostiquer les leviers prioritaires » pour mieux faire réussir les élèves avec « une analyse à 360° »... dans ce qui ressemble tout de même beaucoup aux « auto-évaluations ». Le SNES-FSU sera très attentif à ce que la liberté pédagogique des collègues ne soit pas remise en cause.

FABIENNE STÉPHAN, MATTHIEU MAHÉO

Sur le site RETROUVEZ TOUTE L'INFORMATION ACADÉMIQUE ET NOS DOSSIERS

Sur le site du SNES-FSU Bretagne, vous pouvez retrouver toute l'actualité académique et ses rubriques : carrière et mutations, observatoire et stages syndicaux, catégories (certifié-es, agrégé-es, CPE, Psy-EN, TZR, non-titulaire...), santé et sécurité au travail, publications, mixité scolaire en Bretagne), ainsi que les coordonnées et les articles des sections départementales.

➔ <https://rennes.snes.edu>

En outre, l'espace « adhérent-e » propose des informations et des ressources complémentaires comme les comptes-rendus et supports de stage.

JM

Budget 2026 UN « PLAN SOCIAL » QUI NE DIT PAS SON NOM...

Dans l'académie, 131 emplois sont retirés au second degré public.

Si le ministère met en avant des créations de postes liées à la réforme de la formation initiale, en réalité le second degré perd 1 365 emplois. L'académie de Rennes fait partie des académies les plus touchées même si la baisse du nombre d'emplois (- 0,95 %) est inférieure à la diminution du nombre d'élèves (- 1,4%).

Pénalisée par ses bons résultats

Ainsi, le budget académique voit la suppression de 131 postes en Equivalents Temps Plein (ETP) pour une diminution attendue de 2 245 élèves (- 2 123 en collège, soit 94 % de la baisse). Pour la 3^e année consécutive, les critères d'allocation des moyens qui prennent en compte les IPS et les résultats des élèves

conduisent à amortir ou limiter les retraits d'emplois dans certaines académies au détriment d'autres... L'académie de Rennes est ainsi une nouvelle fois pénalisée par ses bons résultats. En proportion, c'est la 4^e académie métropolitaine la plus touchée.

Les collèges durement ponctionnés

Contrairement au premier degré où la baisse du nombre d'élèves n'est appliquée que pour moitié, le second degré se voit retirer un nombre d'emplois considérable : 121 ETP en Heures poste (HP) et 10 en Heures supplémentaires (HS) ! La baisse du nombre d'élèves portant à 95 % sur le collège, les retraits d'emplois y sont massifs, alors qu'ils avaient porté essentiellement sur les lycées ces deux dernières années (- 164 ETP en 2 ans). Le nombre d'emplois en lycée

reste stable et le Rectorat fait le choix de continuer à créer des postes en LP, en ULIS (5 ETP supplémentaires, soit une augmentation de 30,5 ETP depuis 5 ans), et en UPE2A où les besoins sont importants. Ainsi, alors que 43 élèves de plus sont attendus en LP, le Rectorat flèche 23 ETP supplémentaires pour financer des ouvertures de formations.

Si les classes « prépa seconde » n'existent plus, le Rectorat a décidé de conserver le dispositif préexistant au lycée Jean Jaurès à Rennes. La nou-

Des retraits d'emplois supérieurs à la baisse du nombre d'élèves...

veauté consiste en la généralisation d'un « parcours renforcé » de 2h dans tous les LP et SEP de

l'académie.

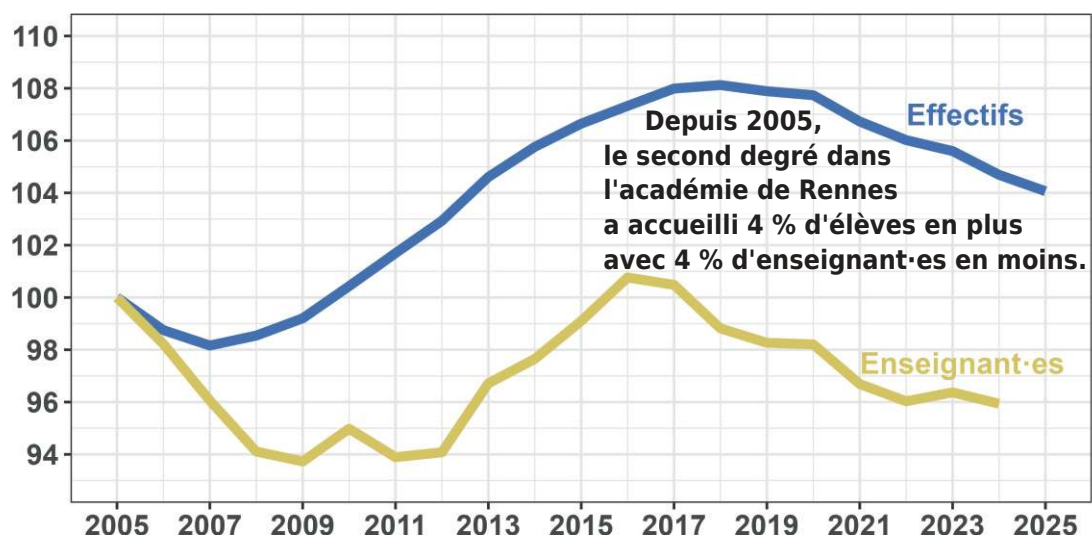
L'objectif est de prendre en charge prioritairement les élèves de Troisième qui arriveraient au lycée sans le DNB, en anticipant qu'ils seront plus nombreux avec les nouvelles modalités d'obtention du diplôme. Mais pour ce faire, il compresse les moyens en collège avec 181 suppressions prévues. La fin du « choc des savoirs » ne conduit pas à un retrait total des moyens car 103 ETP restent fléchés pour accompagner les collèges les plus fragiles et pour financer des dispositifs (groupes, dédoublements...) permettant de lutter contre la difficulté scolaire.

MATTHIEU MANÉO

Rentrée 2026	Effectifs	ETP HP	ETP HSA	SOLDE NET
LGT	- 259	+ 4	0	+ 4
LP	+ 43	+23	0	+23
Collège	- 2123	- 165	- 16	- 181
UPE2A	nc	4,1	1,7	+5,8
ULIS	nc	5	0	5
SEGPA	5	0,5	0	0,5
Autres (CNED, Parcours renforcés...)	nc	7,4	4,3	11,7
TOTAL	- 2245	- 121	- 14,3	- 131

Evolution des effectifs d'élèves et du nombre d'enseignant-es dans les établissements du second degré public dans l'académie de Rennes

2005-2025



La vérité des chiffres

Alors que le ministère prend prétexte de la baisse démographique pour justifier les suppressions de postes, rappelons que la hausse continue des effectifs entre 2007 et 2018 dans l'académie ne s'est accompagnée d'aucune création de poste globale. Ainsi, dans l'académie il manque plus de 1 200 postes d'enseignant-es pour retrouver le taux d'encadrement d'il y a 20 ans !

Dotations **DES ÉCARTS TERRITORIAUX MARQUÉS**

La baisse des effectifs dans le second degré de l'académie se poursuit, avec une ampleur inégale selon les territoires.

Au niveau académique le constat de rentrée 2025 affiche, comme depuis six ans maintenant, une baisse des effectifs, avec 987 élèves en moins à cette rentrée. Cette baisse est toutefois inférieure de 25 % à ce qui était anticipé (puisque l'année dernière, à la même époque, le rectorat envisageait sur une baisse de 1 298 élèves). Pour la rentrée prochaine, le rectorat prévoit une nouvelle baisse de 2 245 élèves, soit 1,4 % des effectifs des établissements publics de l'académie.

Cette baisse sera supportée quasi exclusivement par les collèges de l'académie qui pourraient perdre 2 123 élèves, soit 2,3 % de leurs effectifs. Les effectifs sont prévus en très légère baisse dans les lycées Généraux et technologiques, y compris dans l'enseignement supérieur, avec - 165 élèves attendus, soit seulement 0,3 % en moins. Les effectifs des lycées professionnels de l'académie continueraient

minution du nombre des élèves, tout comme ceux du Finistère.

Conséquences sur les dotations

Ces évolutions différenciées se retrouvent dans les dotations en emplois. Le Finistère et l'Ille-et-Vilaine rendent le plus de postes en collège (respectivement - 43,5 ETP et - 60 ETP en heures postes), alors que davantage de postes sont créés dans les lycées du 35 et du 56.

KEVIN HÉDÉ

Évolution du nombre d'ETP HP par département et type d'établissement

	Collèges, ULIS et SEGPA		LGT		LP et ULIS LP		TOTAL	
	Effectifs	ETP HP	Effectifs	ETP HP	Effectifs	ETP HP	Effectifs	ETP HP
22	- 456	- 29,5	- 118	- 11	- 22	+ 14	- 596	- 26,5
29	- 617	- 43,5	- 94	0	- 39	- 4	- 750	- 47,5
35	- 700	- 60,0	+ 62	- 22	+ 75	+ 39	- 563	- 43
56	- 350	- 27,5	- 15	- 11	+ 29	+ 23	- 336	- 15,5
TOTAL	- 2123 - 2.3 %	- 160,5	- 165 - 0.3 %	+ 4	43 + 0.2%	+ 23	- 2245 - 1.4%	- 132,5

L'évolution des dotations départementales des LP et LGT est influencée par le transfert de 48 ETP des LGT vers le LP au titre des BTS implantés en LP. Les suppressions indiquées en LGT ne correspondent donc pas à de véritables suppressions de postes, le total académique faisant apparaître l'évolution nette en HP indépendamment de ce transfert. 4,1 ETP HP sont réservés pour des dispositifs particuliers (UPE2A) et 7,4 ETP HP sont créés pour le CNEd et la réserve académique, soit + 11,5 ETP pour arriver à – 121 ETP HP.

CA AGIR ENSEMBLE POUR DÉFENDRE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

En dépit du contexte, la résignation n'est pas une option !
Le SNES-FSU vous propose des outils et modalités d'action.

Lutter contre les politiques austéritaires est une nécessité pour mettre à l'arrêt les logiques destructrices de service public et pour gagner des ajustements favorables d'ici la rentrée de septembre. Lutter contre ces politiques inégalitaires c'est aussi lutter contre la montée des extrêmes en défendant une certaine idée de nos métiers et de leurs valeurs. C'est aussi défendre une conception émancipatrice de l'École qui donne les moyens à l'ensemble des élèves, même les plus éloignés des apprentissages, les outils de leur émancipation. Toutes les actions visant à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice des collègues sont légitimes. La France

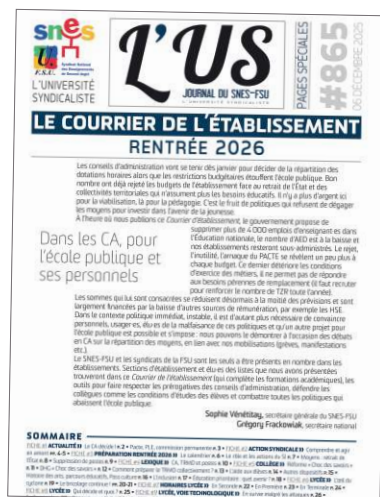
est le pays d'Europe où les effectifs sont les plus chargés. Des améliorations sont possibles : dotations complémentaires, transformation d'heures supplémentaires en heures postes pour des dédoublements... L'action peut prendre différentes formes : expression en Conseil d'Administration (déclarations, motions d'alerte avec les parents d'élèves, votes de rejet de la DGH...), mobilisations, grève...

Agir en CA pour faire entendre nos revendications

À chaque instant, le SNES-FSU se tient à vos côtés pour relayer vos actions, vous informer, vous conseiller. Il vous propose notamment des outils comme « le Courrier de l'établissement », publication confectionnée par le SNES-FSU national, pour pouvoir agir en C.A., qui présente des analyses, des leviers d'action et les références aux textes réglementaires sur lesquels vous pouvez

appuyer vos interventions. Vous pouvez également compter sur les sections départementales et académique pour vous accompagner.

FABIENNE STÉPHAN, JOËL MARITEAU



➡ <https://r.snes.edu/cdeR26>

Démographie, réseaux de lycées

QUELLES PERSPECTIVES ACADÉMIQUES ?

Le Conseil régional a engagé une réflexion sur les évolutions démographiques et les réseaux de lycées.

Dans le cadre de son nouveau schéma directeur des lycées pour la période 2026-2035, la région Bretagne a lancé une démarche de concertation intitulée « Lycée 2040 » qui vise, en lien avec le Rectorat de Rennes, à travailler sur les transformations du réseau des lycées du fait des évolutions projetées de la démographie lycéenne. L'objectif annoncé de la démarche est d'évaluer et d'anticiper les effets des évolutions démographiques sur chaque territoire et sur le réseau des lycées bretons.

Évolutions territoriales contrastées

La Région Bretagne et le Rectorat de Rennes s'appuient pour cela sur une étude prospective de l'évolution démographique des lycéen·nes de l'académie, réalisée en partenariat avec l'INSEE Bre-

tagne et publiée en septembre 2024*.

Cette étude prévoit, à l'horizon 2040, une baisse d'environ 15 % des lycéen·nes sur l'ensemble de l'académie, soit environ 15 000 élèves de moins. Cette évolution globale se traduira cependant par des évolutions contrastées selon les territoires de l'académie, la Région et le Rectorat travaillant à élaborer des scénarios de restructuration des établissements différents selon les zones et les périmètres géographiques.

Défendre le service public

Dans la perspective des concertations locales que la Région s'est engagée à mener, ce dossier du SNES Bretagne vise à présenter les projections démographiques formulées et à interroger l'évolution prévue des effectifs lycéens dans les différents territoires de l'académie en lien avec les évolutions passées et avec le réseau des établissements.

Pour le SNES-FSU, si une réflexion

prospective sur la démographie lycéenne et sur les réseaux des lycées a son intérêt, celle-ci doit prendre en compte la concurrence

que fait peser le réseau privé dans l'académie et ne peut se mener qu'en tenant compte de l'évolution passée des

effectifs : entre 2009 et 2021, le nombre d'élèves scolarisés dans les lycées de l'académie a augmenté de plus de 10 000 !

Pour le SNES-FSU il est indispensable que, sur chaque territoire, les élèves puissent avoir accès à un parcours scolaire choisi dans un lycée du secteur public et laïc de l'Éducation nationale.

KEVIN HÉDÉ

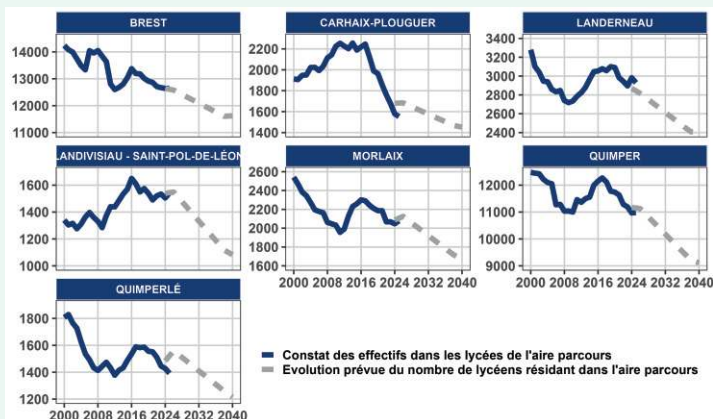
* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8254398>



Vous pouvez lire ci-dessous les évolutions prévues dans chaque département, reprenant le découpage des aires parcours utilisé dans l'étude de l'INSEE. Certaines d'entre-elles, à cheval sur plusieurs départements, apparaissent plusieurs fois dans l'analyse.

29

La population lycéenne pourrait baisser d'environ 300 élèves par an jusqu'en 2040, soit un recul de plus de 4 000 élèves au total. Toutes les aires parcours devraient connaître une baisse des effectifs jusqu'en 2040.



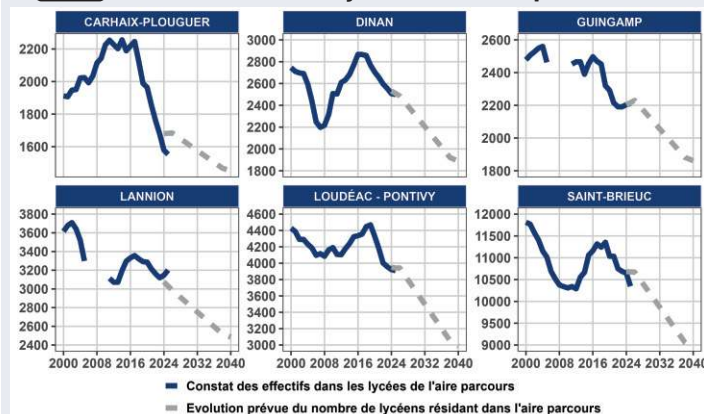
Cette baisse serait particulièrement marquée dans l'aire de Quimper qui verrait ses effectifs lycéens diminuer de 22 %, soit environ 2 000 élèves en moins d'ici 2040.

Les aires de Landerneau de Landivisiau verraient également leur population lycéenne diminuer de 450 élèves, soit plus de 20 % des effectifs. Dans ces deux secteurs géographiques, où il n'existe qu'un seul lycée public, en concurrence avec plusieurs lycées privés, il est indispensable que les autorités académiques défendent le service public d'Éducation.

Dans l'aire de Brest, les effectifs lycéens ne diminueraient que de 10,9 %, soit environ 1 000 élèves de moins (80 lycéens de moins par an en moyenne). Néanmoins, le rectorat travaille activement à une restructuration du réseau des lycées en lien avec la particularité de l'implantation des établissements brestois.

22

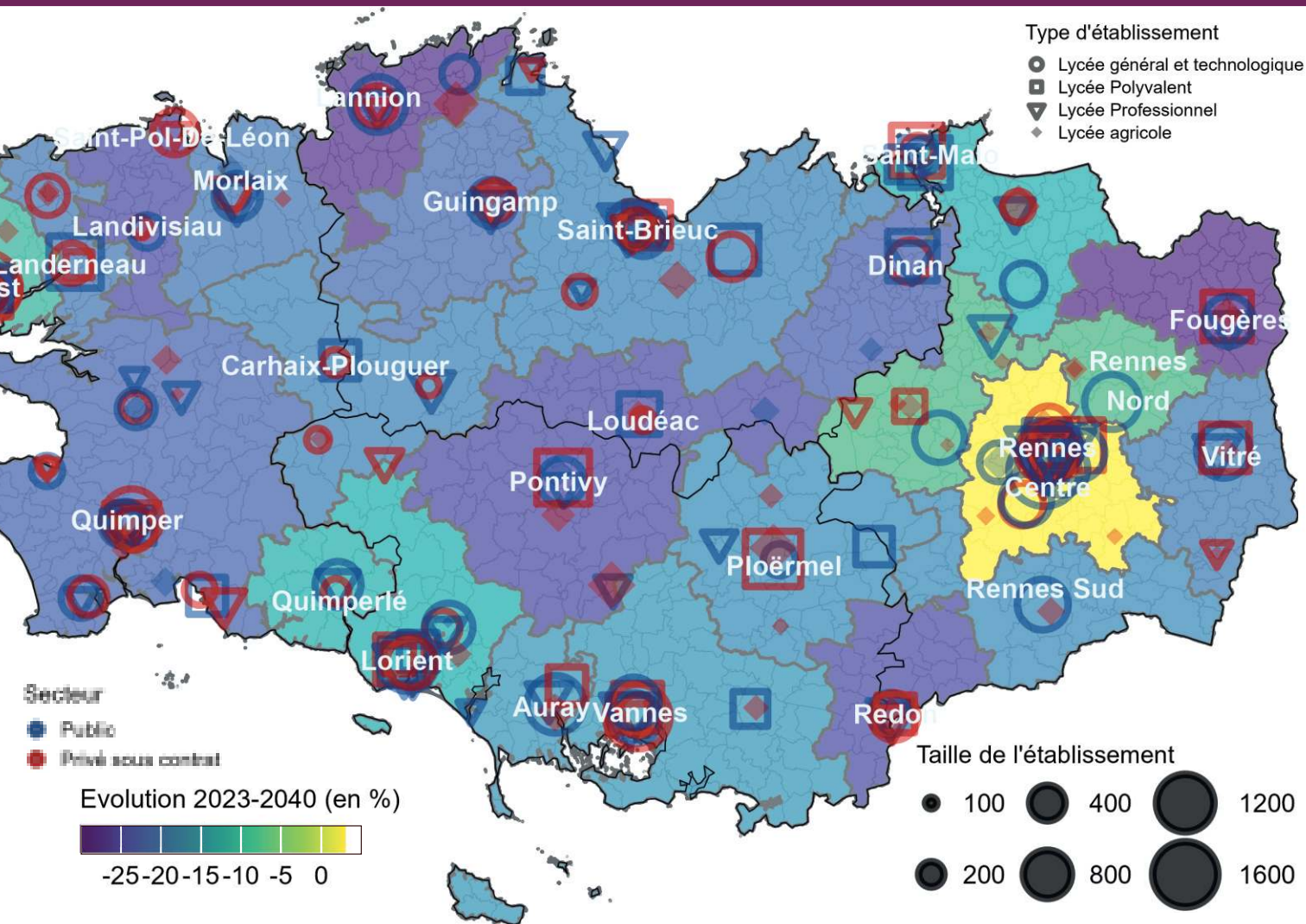
Tous les territoires sont attendus en baisse d'effectifs lycéens. Celle-ci pourrait atteindre 250 élèves par an, soit près de 3 500 élèves au total d'ici 2040, prolongeant une décreue des effectifs lycéens amorcée depuis 2016-2017.



La moitié environ de cette baisse d'effectifs serait portée par l'aire de Saint-Brieuc, scolarisant le plus grand nombre de lycéen·nes du département. Leur nombre connaîtrait une chute d'environ 20 % des effectifs (~ 1 700 élèves).

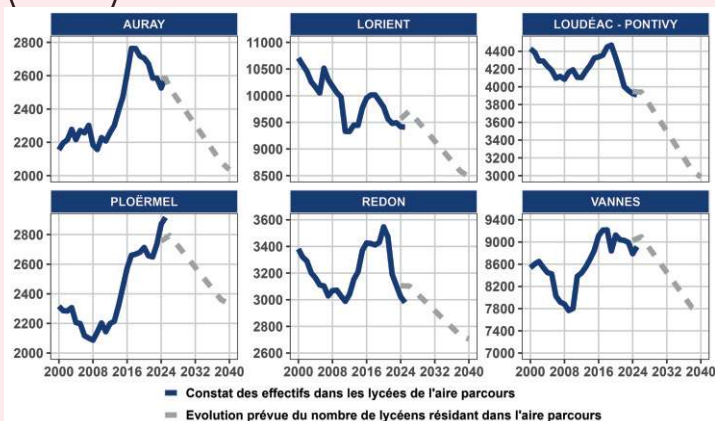
Les effectifs des lycées de Tréguier et de Lannion pourraient diminuer d'environ 600 élèves, tout comme ceux de Dinan, alors que les lycées de Guingamp devraient connaître une baisse de 350 élèves environ.

Dans l'aire parcours de Loudéac-Pontivy, à cheval sur le Morbihan, les effectifs des lycéen·nes résidant dans l'aire devraient diminuer de près de 1 000 élèves. L'effet de cette évolution sera néanmoins très dépendant de la façon dont les réseaux public et privé absorberont la baisse. À Lannion, comme à Dinan, la baisse amorcée depuis 2016, a été renforcée par le développement des lycées généraux et technologiques privés qui ont gagné plus de 10 % d'élèves quand les lycées publics perdaient des élèves. Toute réflexion sur le réseau des lycées publics doit interroger les stratégies menées par les établissements privés pour fragiliser le réseau public et prendre en compte ce contexte concurrentiel.



56

Les différentes aires parcours du Morbihan devraient connaître une baisse des effectifs lycéens.



La baisse serait plus marquée dans les deux aires parcours qui chevauchent les Côtes d'Armor (Loudéac-Pontivy) et l'Ille-et-Vilaine (Redon).

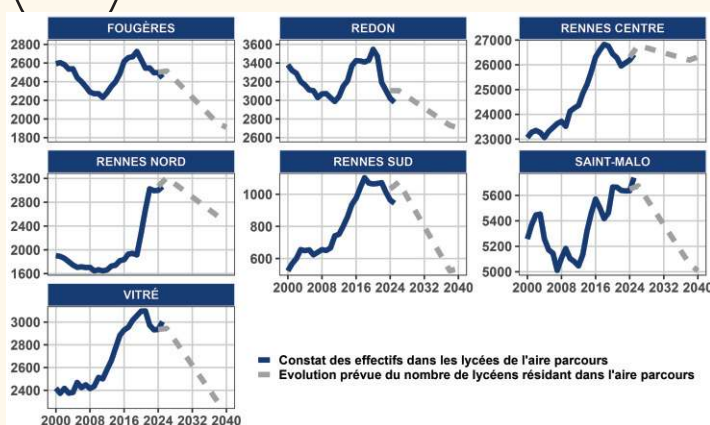
Dans les deux aires parcours accueillant le plus d'élèves – Lorient et Vannes – la perte atteindrait une centaine d'élèves par an pour une contraction des effectifs lycéens d'un peu plus de 1 000 élèves d'ici 2040. L'aire de Vannes retrouverait néanmoins des effectifs proches de ceux de la fin des années 2000, alors que celle de Lorient poursuivrait une baisse des effectifs lycéens, quasiment continue depuis le début des années 2000, ce qui pourrait fragiliser des lycées professionnels de petite taille présents dans cette zone.

Enfin, les deux autres aires parcours du département – d'Auray et de Ploërmel – pourraient connaître une diminution de leurs effectifs lycéens d'environ 35 élèves par an, ramenant leurs effectifs à des niveaux proches de celui de la fin des années 2000.

Dans l'aire de Ploërmel, l'articulation des trois lycées publics sera probablement interrogée par la région face à la concurrence de l'institution privée Le Mennais-Saint Armel dont les effectifs ont fortement augmenté depuis 2010.

35

En Ille-et-Vilaine, la population lycéenne pourrait baisser d'environ 300 élèves par an, soit environ 4 000 élèves d'ici à 2040.



La baisse sera particulièrement forte dans les aires de Fougères et de Vitré qui pourraient perdre chacune environ 600 élèves, soit 20 à 25 % des effectifs lycéens, ainsi que dans l'aire de Redon où ils pourraient diminuer d'environ 400 élèves. L'effet sur le réseau des lycées sera cependant nécessairement limité car ces aires ne concentrent chacune qu'un seul lycée public. Dans l'aire de Vitré, les effectifs retrouveraient d'ailleurs leur niveau du début des années 2010, tout comme celle de Saint-Malo. À l'inverse, les territoires qui ceinturent la métropole rennaise connaîtraient une baisse des effectifs plus limitée, l'aire de Rennes centre voyant ses effectifs augmenter à l'échéance de 2040, alors même que ceux-ci avaient déjà augmenté de 3 000 élèves depuis 2008. Il sera donc nécessaire de réfléchir aux évolutions démographiques dans le département en tenant compte de ces évolutions différenciées. Les tensions sur les affectations dans les lycées de la zone de Rennes montrent d'ailleurs bien que l'évolution du réseau des lycées ne peut être pensée uniquement comme une réponse à la baisse démographique, mais doit au contraire permettre de favoriser l'accès de toutes et tous à une formation dans un lycée public.

Le stage a réuni une centaine de collègues le 9 décembre, avec pour objectif de réfléchir aux conditions d'exercice de notre profession et leurs effets sur la santé, pour pouvoir agir.

En matinée, Yannick Lefèbvre, secrétaire national du SNES-FSU en charge du secteur Métier et Bernard Prot, enseignant-chercheur en psychologie du travail, ont rappelé que la santé au travail n'est pas une question individuelle, mais bien une question professionnelle et collective. À partir de l'analyse du new management public, ils ont montré comment les logiques de pilotage, fondées sur la culture du résultat, la standardisation, les expérimentations diverses, génèrent pression, isolement, perte de sens, voire épuisement professionnel.

Taylorisation de l'organisation du travail

Bernard Prot a ainsi évoqué la taylorisation croissante de l'organisation du travail dans l'Éducation nationale : la multiplication des tâches administratives s'effectue souvent au détriment de la mission éducative et de la réflexion sur le sens du métier.

Yannick Lefèbvre a distingué le travail prescrit, réalisé et réel, en soulignant que la compétence réside dans notre capacité à faire face, au quotidien, aux écarts entre ces trois dimensions.

Les échanges ont aussi mis en lumière la souffrance née du travail empêché, des injonctions paradoxales, de pratiques managériales de certaines hiérarchies. Cette accumulation d'insatisfactions laisse des traces. « *Il n'y a pas de bien-être sans bien-faire* » selon la formule du chercheur Yves Clot, psychologue du travail au CNAM. D'où l'importance des collectifs de travail qui permettent de rompre la culpabilité et l'isolement et peuvent être promoteurs de dialogue avec la hiérarchie.

Droits à la santé, risques psychosociaux

L'après-midi, Fabienne Stéphan, militante SNES-FSU en charge des questions de santé a présenté les différents

dispositifs de congés maladie et les droits des personnels en matière de santé. Elle a également abordé les dispositifs de maintien en poste, les possibilités de retraite anticipée et de départ par le biais de la rupture conventionnelle.

Thomas Hardy, militant SNES-FSU et secrétaire de la F3SCT est ensuite intervenu sur la prévention des risques professionnels dans l'académie de Rennes. Il a présenté le travail réalisé en F3SCT ainsi que le rôle des élus syndicaux qui y siègent. Il a abordé l'évaluation des risques dans les établissements, en précisant la mission de l'assistant de prévention. Il a pu détailler également le protocole à suivre en cas d'exposition à un danger et a souligné la nécessité de renforcer la culture de la santé au travail. Tous deux ont évoqué la question de la santé mentale, aujourd'hui première cause d'invalidité et d'inaptitude chez les personnels dans notre académie. Elle représente environ 75 % des plus de 4 000 fiches « Santé et sécurité au travail » renseignées l'an passé pour risques psychosociaux, qu'ils soient liés aux élèves, aux parents, aux collègues ou à aux directions d'établissement.

» Pour aller plus loin : consulter le [site du SNES-FSU Bretagne](https://r.snes.edu/CRStgIA), rubrique « *santé et sécurité au travail* ».



Le stage « *Métier et santé* » a réuni une centaine de collègues autour de la relation entre les organisations du travail et la santé. Outre le partage des constats, les riches échanges ont permis de nourrir la réflexion collective.

Enfin, Matthieu Mahéo, secrétaire académique du SNES-FSU Bretagne, a conclu en rappelant les positions du SNES-FSU concernant la protection sociale complémentaire.

Cette journée riche nous a offert un temps précieux et nécessaire pour prendre du recul sur nos pratiques, mieux comprendre la source des dégradations des conditions de travail dans l'Éducation nationale et mesurer la force du collectif face aux évolutions politiques et les attaques contre nos métiers.

Gaëlle Poulain

» Un compte rendu détaillé du stage est disponible dans l'espace adhérent-e de notre site : <https://r.snes.edu/CRStgIA>

Prochain stage : 9 avril 2026

S'informer en 2026 : quelle éducation ?

À l'heure des réseaux sociaux, des algorithmes et de l'IA et des smartphones omniprésents, comment s'informe-t-on en 2026 ? Que font les algorithmes et l'IA à l'information ? Quel relation les élèves ont-ils avec l'information ? Selon quelles modalités ? Comment assurer l'éducation aux médias et à l'information dans ces conditions ?

Le chercheur Julien Falgas et une responsable du groupe documentation du SNES-FSU interviendront sur ces thématiques.

Inscription sur notre site » <https://r.snes.edu/StagesSB>

On est toujours plus forts ensemble !

Il y a bien des raisons de (ré)adhérer au SNES-FSU !

Rejoindre le premier collectif de solidarité professionnelle du second degré !

Connaître et défendre ses **droits**

Être informé-e et se former

Agir **ensemble** pour nos métiers, nos salaires, nos conditions de travail...

Être **conseillé-e** et **accompagné-e** dans ses démarches face à l'administration

Rapide, pas cher et si utile pour nos métiers !

